Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261001-VP2026100106-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 1 er octobre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Madame Solène Julien Le Mao**, Première Adjointe au Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, PALUD Isabelle, GUEGUEN Éric, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTE : HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MOULLEC Yvan a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène, DRUON Pascal a donné procuration à LE COZ Rémy, FRENEY Françoise a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, QUEMENER Annie a donné procuration à PALUD Isabelle, POQUET David a donné procuration à LE LAY Marc, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/10/01/06 TRAVAUX – AMENAGEMENTS – ACTUALISATION ADHESION A FINISTERE INGENIEURIE ASSISTANCE (FIA)

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Vu la délibération de proposition d'adhésion à FIA en date du 2 juillet 2026 ;

Vu le Mail de FIA en date du 15 juillet 2026 précisant une évolution dans les statuts de l'entité FIA ;

Monsieur Rémy Le Coz expose à l'assemblée l'actualisation de l'adhésion à l'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance ».

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261001-VP2026100106-DE

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Entendu l'exposé de M. Rémy Le Coz,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'Administration du 7 mars 2014, et modifiés ;
- D'adhérer à cet établissement public ;
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration, soit de 0,65 d'euro par habitant DGF 2026 (5108), soit 3 320,20 € pour la commune de Plouhinec et d'inscrire cette somme au budget ;
- De désigner M. Rémy Le Coz pour représenter, en cas d'absence de M. le Maire, la commune de Plouhinec à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 1 er octobre 2026

La Première Adjointe,

Solène Julien Le Mao

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

Le Secrétaire de séance,

Rémy Le Coz